

## **Artemisia et Covid-19**

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

20 juin 2020

L'annonce du Président malgache, le 20 avril 2020, sur l'efficacité du « Covid-Organics » a été largement médiatisée. Il s'agit d'une tisane ou décoction à base d'*Artemisia*, mise au point par l'institut Malgache de Recherches Appliquées (IMRA). Distribuée en bouteille de 33 cl ou en sachet d'herbes sèches sous la marque « CVO Tambavy », elle contient 62% d'*Artemisia annua* et un mélange, dans des proportions restées confidentielles, de plantes médicinales malgaches utilisées dans la composition de remèdes traditionnels comme antiseptiques et fluidifiants bronchiques.

L'efficacité préventive et curative du CVO Tambavy, proclamée par les autorités gouvernementales et certains infectiologues de la capitale, ne fait cependant pas l'unanimité dans la communauté médicale malgache. Le réseau des « Maisons de l'Artemisia » soutient cette initiative ainsi que plusieurs pays africains qui ont déjà acheté, ou reçu à titre de dons, des lots de Covid-Organics.

Depuis le mois de mai 2020, l'IMRA prépare une forme injectable pour les patients en détresse respiratoire. Après avoir émis d'importantes réserves, le directeur général de l'OMS a fini par accepter d'inclure le Covid-Organics dans les essais cliniques du programme « *Solidarity trial* ».

### **L'Académie nationale de médecine,**

- constatant :
  - le manque de données sur les molécules présentes dans les matières sèches d'*Artemisia annua* produite à Madagascar,
  - l'absence d'étude préalable démontrant une activité antivirale de l'artémisinine vis-à-vis du SARS-CoV-2 *in vitro*,
  - l'absence de preuve de concept et le caractère empirique du protocole thérapeutique proposé,
  - l'absence d'études cliniques contrôlées de tolérance et d'efficacité ;
- considérant que la difficulté de réaliser une étude clinique pour faire la preuve de l'efficacité d'une phytothérapie dans le traitement de la Covid-19 n'autorise pas à s'affranchir de toute rigueur scientifique ;
- et rappelant que la consommation à grande échelle de tisanes d'*Artemisia* est susceptible d'entraîner l'apparition de résistances aux antipaludiques à base d'artémisinine, essentiels pour le traitement des paludismes à *Plasmodium falciparum* non compliqués [1] ;
- déconseille formellement l'utilisation inconsidérée de tisanes ou décoctions à base d'*Artemisia*, sous quelque forme que ce soit, pour le traitement de la Covid-19, tant que des protocoles thérapeutiques rigoureusement codifiés et scientifiquement étayés n'auront pas fait la preuve de leur efficacité et de leur innocuité dans cette indication.

### Référence

[1] Danis M. Proposition d'un traitement du paludisme par des feuilles d'*Artemisia*. Bull Acad Natl Med 2019;203:122-3. <https://doi.org/10.1016/j.banm.2019.04.004>